



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Eau

Charleville-Mézières, le 17 avril 2018

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51.91

Fax : 03 24 37 51.17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté préfectoral portant partage gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain

Le projet d'arrêté portant partage gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain avec la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique au titre de l'article L435-5 du code de l'environnement pour les travaux des tranches 1 et 2 de la déclaration d'intérêt général (DIG) du programme de restauration des affluents de la Chiers autorisée par l'arrêté n°2016-186 du 20 avril 2016, a fait l'objet d'une consultation du public du 23 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.